



Agence fédérale  
pour la Sécurité  
de la Chaîne alimentaire

# Exportation et certification sanitaire

DG politique de contrôle  
Service des Relations Internationales



Vous souhaitez exporter un produit X  
agro-alimentaire vers un pays Y?

Comment retrouver l'information?

→ site web de l'AFSCA:

<http://www.afsca.be/exportationpaystiers/>



# AFSCA

Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire

Accueil

## Professionnels

- A propos de l'AFSCA
- Organigramme
- Contact
- Agréments, autorisations et enregistrements
- Autocontrôle
- Cellule de vulgarisation
- Check-lists "Inspections"
- Denrées alimentaires
- Exportation pays tiers
- Financement de l'AFSCA
- Importation pays tiers
- Laboratoires
- Législation
- Notification obligatoire
- Production animale / Santé animale
- Production végétale

## Professionnels



Ce site s'adresse aux "**opérateurs actifs dans la chaîne alimentaire**" (c.-à-d. à toute personne physique ou morale exerçant une activité tombant sous le contrôle de l'Agence).

### Communiqué de presse

[Bactéries CPE dans la viande de porc](#)

Publié le 24 février 2017

### Listes d'établissements agréés pour l'exportation de produits d'origine animale destinés à la consommation humaine

[Cuba](#) (PDF) (Février 2017)

Publié le 22 février 2017

### Communiqué de presse

[Grippe aviaire identifiée chez un cygne sauvage](#)

Publié le 21 février 2017

## ■ Fil conducteur général exportation

### ■ [Vous souhaitez exporter le produit X vers un pays tiers Y. Quelles démarches préliminaires devez-vous entreprendre avant de signer un contrat avec un partenaire commercial ?](#)

- » [A. Exportation de végétaux et de produits végétaux](#)  
(par exemple : légumes, pommes de terre, arbres d'ornement,...)
- » [B. Exportation de denrées alimentaires et d'autres produits](#)  
(par exemple : biscuits, chocolats, boissons, ...)
- » [C. Exportation de produits d'origine animale destinés à la consommation humaine](#)  
(par exemple : viande, gélatine destinée à la consommation humaine, lait et produits laitiers, ...)
- » [D. Exportation d'animaux vivants / du sperme / d'embryons / d'oeufs à couvrir / d'ovocytes](#)
- » [E. Exportation d'aliments pour animaux](#)  
(par exemple : gélatine ou protéines animales transformées destinées à être utilisées comme matières premières, additifs, prémélanges, aliments pour animaux de compagnie, ...)
- » [F. Exportation de produits d'origine animale non-destinés à la consommation humaine ou animale](#)  
(par exemple : peaux, produits sanguins destinés à un usage technique, engrais, ...)



# Accueil > Professionnels > Exportation pays tiers

## ■ **Certificats disponibles dans les Unités Provinciales de Contrôle (UPC)**

### » [Certificats disponibles dans les UPC](#)

Certificats utilisés dans la pratique mais n'ayant pas fait l'objet de négociations bilatérales ni d'un accord officiel entre la Belgique et le pays tiers de destination.



## ■ Certificats disponibles dans les Unités Provinciales de Contrôle (UPC)

### ■ Principe du certificat disponible dans les UPC

Par souci de transparence, l'AFSCA a choisi de mettre à disposition de tous les opérateurs les différents certificats qui ne font pas l'objet d'un accord bilatéral mais qui ont cependant été utilisés dans une ou plusieurs UPC pour l'exportation de certains produits vers certains pays tiers.

Ces certificats n'ont pas fait l'objet de négociations avec les pays tiers et ne sont par conséquent pas validés. La seule vérification effectuée par l'AFSCA est relative au caractère certifiable du contenu.

L'AFSCA ne peut garantir qu'un certificat non négocié sera d'office accepté par les autorités des pays tiers. Leur utilisation reste donc de la responsabilité de l'opérateur. Il est dès lors vivement conseillé que celui-ci vérifie, via l'importateur, que les autorités du pays tiers seront disposées à accepter ce certificat.

Lorsqu'un certificat bilatéral n'est pas disponible pour l'exportation d'un produit spécifique vers un pays tiers spécifique, l'opérateur peut vérifier dans l'un des tableaux repris ci-dessous si un modèle de certificat non négocié est disponible pour la combinaison produit-pays considérée. Le cas échéant, l'opérateur prend contact avec son [UPC](#) pour obtenir une copie du dit certificat. Il peut ensuite utiliser ce certificat tel quel lorsque cela s'avère possible d'un point de vue pratique ou rédiger son propre certificat à partir du modèle disponible, sans toutefois en modifier le contenu.

## ■ Informations par produits exportés

- » [Aliments pour animaux](#)
- » [Animaux vivants, sperme, embryons, oeufs à couver et ovocytes](#)
- » [Denrées alimentaires et autres produits](#)
- » [Produits d'origine animale pour la consommation humaine](#)
- » [Végétaux et produits végétaux](#)
- » [Produits d'origine animale non-destinés à la consommation humaine ou animale](#)



# EXEMPLE:

## ■ Exportation d'animaux vivants, de sperme, d'embryons, d'oeufs à couvrir et d'ovocytes

### ■ [Disclaimer pour l'exportateur](#)

### ■ **Instruction générale**

- » [Instruction générale pour l'exportation à destination de pays tiers d'animaux vivants, de sperme, d'embryons, d'oeufs à couvrir et d'ovocytes](#) (PDF)
- » Demande d'approbation d'un espace de quarantaine /d'isolement - Notification du placement d'animaux en quarantaine / en isolement
  - [EX.VTL.QU-IS.demande.06](#) : Formulaire (15/06/2016)
  - [Instruction](#) (15/06/2016)





## ■ Certificats généraux

### » Préface uniforme des certificats vétérinaires pour l'exportation d'animaux vivants

- [Néerlandais](#) (28/02/2017)
- [Français](#) (28/02/2017)
- [Anglais](#) (28/02/2017)
- [Espagnol](#) (28/02/2017)

### » Préface uniforme des certificats vétérinaires pour l'exportation d'oeufs à couver/de sperme/d'ovocytes/d'embryons

- [Néerlandais](#) (28/02/2017)
- [Français](#) (28/02/2017)
- [Anglais](#) (28/02/2017)
- [Espagnol](#) (28/02/2017)

### » Oeufs à couver

- Instructions  
[RI.AA.01](#) (07/03/2013)
- Certificat  
[EX.VTL.AA.01.02](#) (01/03/2017)

### » Poussins d'un jour autres que de ratites

- Certificat  
[EX.VTL.AA.02.01](#) (07/03/2013)

### » Sperme porcine

- Instructions  
[RI.AA.03.01](#) (30/10/2013)
- Certificats  
[EX.VTL.AA.03.01](#) Sperme porcine (30/10/2013)



## → INFORMATIONS SPECIFIQUES PAR PAYS CERTIFICATS BILATERAUX

### ■ Informations spécifiques par pays

» Pays :

## FEED:



### Indonésie (ID)

- » Aliments pour chiens et chats contenant des produits d'origine animale et qui sont produits en Belgique
- Certificat :  
[EX.PFF.ID.01.02](#) - (29/04/2016) \*\*\*Disponible sur Becert\*\*\*
  - Instructions :  
[RI.PFF.ID.01.02](#) - (29/04/2016)
  - [Questioner Document review on importation of animal feed from Belgium into Indonesia.](#)



# Exportation d'animaux vivants, de sperme, d'embryons, d'oeufs à couver et d'ovocytes

---



## Indonésie

- » [Sperme bovin](#)
- » [Embryons bovins](#)
- » [Questionnaire \(28/01/2014\)](#)



## Malaisie

- » [Porcs domestiques d'élevage et/ou de rente](#)



# Exportation de produits d'origine animale pour la consommation humaine



## **Indonésie**

» [Lait et produits laitiers](#)



## **Malaisie**

» [Viande de volaille](#)

» [Viande de veau](#)

» [Viande de porc](#)



## ■ Produits d'origine animale pour la consommation humaine



### Malaisie

#### VIANDE DE VOLAILLE

- » Certificat  
[Lien vers le certificat général](#) (PDF) (21/11/2013)
  
- » Instruction  
[RI.MY.AA.01.XX](#) (PDF) (01/03/2016)



# Exportation de végétaux et de produits végétaux

## ■ Information générale

- » [Délivrance des certificats phytosanitaires à l'exportation](#) - (28/06/2016)
  - Certificat phytosanitaire [version PDF](#) ; [Version Word](#)
    - Pour un [certificat pré-imprimé](#) (pour version Word) : seules les données des champs à remplir seront imprimées.
  - Certificat phytosanitaire de ré-exportation [Version pdf](#) ; [Version Word](#)
    - Pour un [certificat pré-imprimé](#) (pour version Word) : seules les données des champs à remplir seront imprimées.
  - [Annexe](#) des certificats
- » [Information sur les exigences phytosanitaires des pays tiers et sources d'information](#)
- » [Informations relatives aux zones géographiques indemnes d'organismes nuisibles](#) (19/05/2016)
- » [Maladies des végétaux](#) (23/06/2016)
  - » **Indonesie**
    - [Recueil d'instructions](#) - (05/07/2016)
      - [Annexe 1](#) : Décret ministériel
      - [Annexe 2](#) : Formulaire



## ■ Généralités

- » Exportation de denrées alimentaires et autres produits :
  - [Instructions générales](#) (version 3 - 15/09/2014) (PDF)
  - Instructions spécifique :
    - [RI.DAL.AA.01.01](#) - (15/09/2014) (PDF)
  - Certificat de salubrité :
    - [EX.DAL.AA.01.01](#) (PDF) - (17/07/2015)
    - [Annexe à la déclaration de l'exportateur \(tableau\)](#) (PDF)
  
- » Exportation de matériaux et d'objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires :
  - [Instructions](#) - RI.DAL.AA.04.02 - (22/10/2014) (PDF)
  - Certificat de salubrité :
    - [EX.DAL.AA.04.01](#) (PDF) (15/09/2014)
    - [Annexe à la déclaration de l'exportateur \(tableau\)](#) (PDF) - (15/09/2014)
  
- » Exportation de préparations pour nourrissons et des préparations de suite :
  - [Instructions](#) (version 3 du 05/01/2012)(PDF)
  - Certificat de salubrité et de qualité :
    - [EX.DAL.AA.02.02](#) - (06/09/2011) (PDF)
    - [Annexe à la déclaration de l'exportateur \(tableau\)](#) - (06/09/2011) (PDF)
  
- » Exportation de chocolat :
  - Instructions :
    - [RI.DAL.AA.01.Chocolat](#) - (25/02/2016)
  
- » Enregistrement d'un (de) produit(s) :
  - Instructions :
    - [RI.AA.02.02](#) - (16/11/2016)
  - Certificat :
    - [Certificat pour enregistrement d'un \(de\) produit\(s\)](#) EX.DAL.AA.02.02 (PDF) \*\*\*Disponible sur Becert\*\*\*



**EN RESUME** – si vous souhaitez exporter un produit X agro-alimentaire vers un pays Y:

**ETAPE 1:**

Quelles démarches préliminaires entreprendre avant de signer un contrat avec un partenaire commercial ?

► Consulter le fil conducteur général exportation sur le site de l'AFSCA.





## ETAPE 2

Existe-t-il un accord bilatéral pour cette combinaison pays-produit?

► si oui, vérifier les conditions dans le recueil d'instruction et consulter son UC pour les modalités pratiques:

<http://www.afsca.be/upc/>



► si non,

- Vérifier la possibilité d'utiliser un certificat non-négocié,
- Contacter l'importateur du pays de destination pour vérifier auprès de son autorité la possibilité et les conditions éventuelles pour l'utilisation d'un certificat général (si disponible pour le produit),



► après ces différentes possibilités,

contacter les agences régionales de promotion de l'exportation pour obtenir les exigences du pays tiers: l'obligation éventuelle d'une liste fermée d'établissements, les conditions sanitaires, ...



# Agences régionales de promotion de l'exportation

Pour la Région wallonne : Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements Etrangers

<http://www.awex-export.be/fr/guide-a-l-export>

Pour la Région de Bruxelles-Capitale : Brussels invest & export

[http://invest-export.brussels/fr\\_FR/](http://invest-export.brussels/fr_FR/)

Pour la Région flamande : Flanders Investment & Trade

<http://www.flandersinvestmentandtrade.com/export/>



Ces exigences sont transmises à l'AFSCA pour entreprendre les démarches d'ouverture d'un nouveau marché:

- Soit directement par un opérateur à son UC:

<http://www.afsca.be/upc/>

- Soit via la représentation sectorielle au Service des Relations Internationales de l'AFSCA:

[S4.pccb@afsca.be](mailto:S4.pccb@afsca.be)

